

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 avril 2019

| | |
|-------------------------------|--|
| Membres en exercice : 34 | Date de la convocation: 26/03/2019 |
| Présents : 21 | <i>L'an deux mille dix-neuf et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i> |
| Dont Présents non votants : 0 | |
| Représentés : 1 | Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Jérôme ROGER |
| Votants: 22 | |
| Pour: 22 | |
| Contre: 0 | Représentés : Luc SALLES par Marie-Aline EDO |
| Abstentions: 0 | Présents non votants : |
| | Excusés : Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL |
| | Absents: |

Objet: Adoption du compte de gestion 2018

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Jean ARCAS

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Babeau-Bouldoux, le 2 avril 2019

Le Président,
Jean ARCAS

